

Règlement du Trial Club Marcoussis



- Roulage :
- interdiction de rouler seul
 - respecter les zones de roulage (cf. plan)
 - respecter les marcheurs, cyclistes, archers...
(rouler au pas à leur proximité)
 - avoir une licence et être inscrit au club
- Parking :
- se garer sur les places proches de l'abri
(Cf. plan / Parking goudronné interdit)
 - ne pas décrotter (ni rouler sur le parking goudronné)

quand rouler :

Hors vacances scolaires :

Le terrain est accessible tous les jours

Durant les vacances scolaires :

Prévenir du roulage sur WhatsApp et attendre la confirmation d'un membre du bureau

Aucun roulage lors des journées d'entretien ou de traçage



Parking trialiste
Interdiction de rouler

Pour rappel :

Le terrain sur lequel nous pouvons nous entrainer, est gracieusement prêté par la mairie de Marcoussis. De ce fait nous nous devons de respecter les différentes règles qu'elle nous impose.

En cas d'infraction à ce règlement des sanctions pourront être appliquées.

Nous comptons sur votre- savoir être afin de continuer à représenter le club de la meilleure façon. Bon roulage à tous !!!

Sportivement le Bureau.